



FIN DE LA GRATUITÉ DE L'AUTOROUTE ENTRE ANNEMASSE ET SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS : J'INTERPELLE LE GOUVERNEMENT !

La portion autoroutière de l'A40 de 12 km reliant Annemasse à Saint-Julien-en-Genevois est un de ces maillons routiers qui joue un rôle clé dans la mobilité du bassin transfrontalier franco-suisse en assurant au quotidien une liaison fluide et gratuite pour des milliers d'usagers.

Le 10 mars dernier, la préfecture de la Haute-Savoie a annoncé que la régularisation du péage de l'autoroute A40 serait effective à compter du 1er février 2029, se fondant sur un avis à venir de l'Autorité de Régulation des Transports, favorable à la fin de cette gratuité.



Une mesure brutale qui suscite colère et indignation parmi les élus locaux et les habitants du Genevois français. Ce tronçon de 12 km, emprunté au quotidien par 50 000 véhicules, joue un rôle clé dans la mobilité transfrontalière.

Sa mise en péage aura des répercussions désastreuses :

- ✗ Un impact financier lourd pour les milliers d'usagers payés en euros qui l'empruntent quotidiennement.
- ✗ Un report massif du trafic sur un réseau secondaire déjà saturé, aggravant la congestion, la pollution et donc les conséquences sur notre environnement.
- ✗ Une incohérence totale au regard d'autres axes similaires en France, considérés comme des autoroutes urbaines de contournement, qui restent gratuits (Paris, Lyon, Tours).

Au Sénat, lors de la séance de questions orales du 25 mars, c'est cette colère et cette incompréhension que j'ai souhaité porter.

Dans sa réponse, le Gouvernement a indiqué vouloir engager une concertation et proposer des mesures compensatoires, mais celles-ci sont largement insuffisantes.

A ce jour, rien ne justifie cette décision sur le plan financier : la société concessionnaire est excédentaire ! Cette décision est purement administrative et les citoyens tout comme les élus locaux attendent désormais une décision politique importante, en lien avec les élus locaux, compte tenu des impacts financiers, environnementaux et de mobilités très lourds.

Il est impératif que nous fassions bloc pour défendre une mobilité accessible et équitable pour nos administrés.

Vous pouvez retrouver la vidéo de mon intervention [au lien suivant](#).

PREMIÈRE RÉUNION DE NOTRE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES GENS DU VOYAGE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pour rappel, la constitution de ce groupe de travail piloté par le Ministre de l'Intérieur a été décidée lors de mon entretien avec plusieurs membres du cabinet du ministre de l'intérieur, le 27 novembre 2024, où j'avais appelé à une action ferme et efficace sur ce dossier sensible.

Comme vous le savez, ce groupe de travail transpartisan a pour mission de proposer un texte de compromis permettant de renforcer et de rendre plus efficace la législation en matière de lutte contre l'occupation illicite des terrains publics et privés. Son objectif est d'apporter des solutions concrètes et pragmatiques aux difficultés rencontrées par les collectivités et les propriétaires confrontés à ces situations.



Pour préparer cette première réunion efficacement, le 7 mars, nous avons organisé avec mon collègue Loïc Hervé, une réunion de travail à Annemasse Agglo afin d'évoquer les pistes législatives visant à mieux lutter contre les installations illicites de gens du voyage. Je remercie d'ailleurs sincèrement l'ensemble des élus qui ont pu y prendre part.

Le 13 mars, nous avons donc pu porter votre voix au Ministère de l'Intérieur. En tant que représentante du groupe Les Républicains - Sénat, et aux côtés de mes collègues Damien Michallet, sénateur de l'Isère, et Elsa Schalck, sénatrice du Bas-Rhin, nous avons pu avoir des échanges constructifs sur cette problématique notamment avec le Ministre François-Noël Buffet qui présidait cette rencontre. **Nous avons, une fois de plus, rappelé l'exaspération immense sur le terrain et notre exigence impérative d'aboutir sur une réforme très profonde de la législation actuelle.** Plus que jamais, nos élus et nos forces de l'ordre ont besoin d'un dispositif fort, rapide et efficace, indispensable pour mettre un terme à ces occupations illicites. *Retrouvez la vidéo tournée à l'occasion de cette première réunion de travail au Ministère de l'Intérieur [au lien suivant](#).*



#SÉNATRICE À VOS CÔTÉS !

ARTIFICIALISATION DES SOLS : LE SÉNAT A ADOPTÉ LA PROPOSITION DE LOI "TRACE"

Depuis 2021, la loi Climat et Résilience fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction du rythme de l'artificialisation des sols dans nos communes, imposant une trajectoire vers le zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050. **Adoptée au Sénat le 18 mars dernier, la proposition de loi visant à instaurer une Trajectoire de Réduction de l'Artificialisation Concertée avec les Élus (TRACE), dont je suis cosignataire, vous aidera dans l'atteinte de cet objectif en apportant des ajustements concrets et pragmatiques.** Celle-ci propose, en premier lieu, l'abandon pur et simple de l'acronyme « ZAN » au profit de « TRACE ». **À travers ce texte, nous avons en outre :**

- **Clarifié la notion de consommation d'ENAF** : ce texte simplifie la métrique utilisée pour calculer l'artificialisation. Nous avons souhaité maintenir la mesure de l'artificialisation en ENAF, même après 2031. Nous avons par ailleurs **inscrit dans la loi le fait que l'urbanisation dans les « dents creuses » ne consommait pas de foncier.** Afin de vous donner davantage de visibilité sur la manière dont seront décomptées vos consommations futures et de sécuriser l'évolution des documents d'urbanisme, la notion de consommation d'ENAF a été précisée via l'inscription dans la loi de critères définissant les secteurs urbanisés, permettant de mieux encadrer les interprétations faites par les services de l'État. En lien avec cette disposition, l'État fournira à chaque collectivité un bilan chiffré et détaillé de sa consommation passée.
- **Donné la main aux régions et aux collectivités pour adapter leurs trajectoires aux réalités territoriales** : nous avons souhaité apporter une réponse à l'un des principaux sujets d'inquiétude des élus locaux, à savoir l'obligation de réduire de 50 % l'artificialisation des sols sur la période 2021-2031 par rapport à la période 2011-2021. L'imposition d'un objectif chiffré national, arbitrairement défini et fixé à une date rapprochée, engendrait de nombreuses difficultés d'application et ne serait vraisemblablement pas tenu. **Le texte voté au Sénat prévoit donc de supprimer cet objectif de -50 % en 2031.** À la place, les SRADDET devront fixer, après concertation, des objectifs intermédiaires de sobriété foncière compatibles avec l'objectif de zéro ENAF net en 2050. Parmi ces objectifs intermédiaires, l'un est obligatoirement fixé à 2034. À cette date, un objectif chiffré, librement déterminé par les régions en concertation avec les élus et l'État, devra avoir été défini en fonction des problématiques locales.
- **Assoupli les dates de révision des documents d'urbanisme** : la date butoir de modification des documents régionaux a été repoussée à août 2027. Par cohérence, les dates butoirs de modification des autres documents ont également été repoussées : respectivement à août 2028 pour les SCOT et à 2029 pour les PLU et cartes communales.
- **Favorisé une meilleure association des collectivités locales à la fixation des objectifs régionaux** :
 - La composition des conférences régionales de gouvernance a été modifiée pour assurer la prééminence des représentants des collectivités.
 - Le caractère prescriptif des documents régionaux de planification a été levé en ce qui concerne la lutte contre l'artificialisation des sols. Les collectivités pourront donc, au cas par cas, s'écarter des orientations régionales si l'intérêt des opérations projetées le justifie.
 - Sur demande motivée et avec l'accord du préfet, un délai supplémentaire de deux ans minimum pourra être accordé pour intégrer dans les documents d'urbanisme les objectifs de réduction.
 - Le SRADDET s'imposera désormais aux documents d'urbanisme locaux dans un rapport de prise en compte et non de compatibilité, combat que le Sénat mène depuis près de quatre ans.
- **Exclu temporairement du décompte de la consommation d'ENAF certains projets** :
 - Jusqu'en 2036, les implantations industrielles et les constructions de logements sociaux dans les communes carencées au titre de la loi SRU seront exclues du décompte.
 - Une bonification de 0,5 hectare supplémentaire sera accordée pour chaque hectare de friche requalifiée, y compris pour les bâtiments agricoles amiantés.
- **Régularisé les zones d'aménagement concerté (ZAC)** : le texte voté sécurise les projets déjà engagés en imputant la consommation d'ENAF des ZAC créées avant 2021 à la période 2011-2021, évitant ainsi de pénaliser les collectivités aujourd'hui.

De mon côté, j'ai été particulièrement active lors de l'examen de ce texte et j'avais déjà déposé en commission des affaires économiques plusieurs amendements allant dans ce sens. **En séance, j'ai soutenu et contribué à l'adoption des dispositions suivantes :**

- ♦ **Exclusion des aires d'accueil des gens du voyage** du quota de consommation foncière des collectivités locales, en les imputant sur un compte foncier national au vu de leur obligation légale.
- ♦ **Exclusion du décompte de l'artificialisation de la production de logements sociaux pour les communes carencées au titre de la loi SRU.**
- ♦ **Adoption de mon amendement visant à intégrer les bâtiments scolaires du second degré et de l'enseignement technique aux projets d'envergure régionale, garantissant ainsi que leur construction n'impactera pas l'enveloppe locale.**

Toutes ces évolutions visent avant tout à vous redonner confiance, car vous êtes les mieux à même de définir votre propre trajectoire de sobriété foncière, en tenant compte de vos contraintes, de vos projets et de vos besoins. Si ce texte représente une avancée importante, le Sénat formulera très prochainement des propositions pour que les politiques de sobriété foncière s'accompagnent d'outils financiers adaptés. Vous pourrez à nouveau compter sur ma pleine mobilisation pour veiller à ce que vos attentes soient entendues. Je souhaite désormais que l'Assemblée nationale se saisisse rapidement de ce texte et qu'il puisse aboutir dans les meilleurs délais.



Me contacter



Permanence Parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville - 74 800 La Roche-sur-Foron

Téléphone: 04.50.25.18.10 - s.noel@senat.fr - www.sylvianoel.fr - www.senat.fr

#SÉNATRICE À VOS CÔTÉS !

EXAMEN DE LA PROPOSITION DE LOI VISANT À ADAPTER LES ENJEUX DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE AUX SPÉCIFICITÉS DU BÂTI ANCIEN DONT JE SUIS RAPPORTEURE

J'ai la chance d'être rapporteure de deux propositions de loi en lien avec les logements, à savoir :

- la proposition de loi visant à clarifier les obligations de rénovation énergétique des logements et à sécuriser leur application en copropriété qui sera examinée au Sénat à partir de fin mars, début avril.
- la proposition de loi visant à adapter les enjeux de la rénovation énergétique aux spécificités du bâti ancien sur laquelle j'étais très mobilisée ces dernières semaines.

Les logements anciens, définis comme ceux construits avant 1948, sont particulièrement concernés par les obligations de rénovation énergétique puisque 2/3 d'entre eux sont classés E, F ou G, soit environ 7 millions. Nous sommes face à un « mur de rénovations énergétiques » à réaliser. Il faut faire vite, c'est incontestable.

Mais cela ne doit pas signifier faire n'importe comment car il s'agit là d'un héritage patrimonial que nous devons préserver, représentant la richesse et la diversité de nos régions !

Nous avons tous en tête l'exemple des maisons alsaciennes isolées avec des panneaux en polystyrène : au-delà de l'atteinte esthétique à ces maisons à colombage, ces travaux inadaptés conduisent aussi à des pathologies comme des moisissures, faute de faire « respirer » les matériaux traditionnels.

Adoptée à l'unanimité, l'objectif de cette proposition de loi est donc de contribuer à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments anciens tout en préservant leurs qualités intrinsèques et leur valeur patrimoniale.

Pour cela, le texte propose de renforcer la prise en compte des typologies de bâti dans les mesures et objectifs nationaux en matière d'efficacité énergétique, en particulier dans le diagnostic de performance énergétique et l'audit énergétique.

A l'issue des nombreuses auditions que j'ai mené, j'ai souhaité proposer plusieurs amendements en ayant toujours la même préoccupation : prendre en compte les spécificités constructives des bâtiments anciens et préserver leurs qualités patrimoniales sans créer d'instabilité ni de complexité normative.

Mes amendements ont notamment permis de :

- préserver l'introduction d'une définition du bâtiment ancien dans la loi, reposant sur deux critères : celui de la date de construction antérieure à 1948 et celui de la présence de matériaux et des techniques constructives traditionnels, en lieu et place d'une liste de matériaux qui aurait pu être trop restrictive. Elle a également pris en compte le confort d'été et d'hiver dans le cadre de la rénovation énergétique performante ;
- adapter le DPE actuel aux spécificités constructives du bâti ancien, plutôt que de déroger totalement aux règles de performance énergétique pour les bâtiments anciens, ce qui conduirait à créer un système à deux vitesses ;
- exiger des compétences supplémentaires pour les auditeurs de ces bâtiments anciens, lorsqu'ils présentent un intérêt patrimonial, plutôt que de transformer l'audit énergétique réglementaire en un audit énergétique et patrimonial obligatoire pour tous les bâtis anciens, qui aurait conduit à des surcoûts importants pour les propriétaires.

Pour de plus amples détails, retrouvez l'essentiel de mon rapport sur cette proposition de loi [accessible au lien suivant](#).

FIN DU TRANSFERT DES COMPÉTENCES "EAU" ET "ASSAINISSEMENT", UNE BELLE VICTOIRE POUR LA RURALITÉ !

Comme vous le savez, le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » des communes vers les communautés de communes et d'agglomération a été instauré par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, aussi appelée loi NOTRe.

Forts de vos remontées de terrain et d'une demande croissante de la suppression de cette obligation, nous nous sommes au Sénat, rapidement mobilisés sur ce dossier à travers de nombreuses initiatives et propositions de loi tout au long de ces dix dernières années.

L'approche de l'échéance du 1er janvier 2026 arrivant à grands pas, nous avons répondu à l'appel du Premier Ministre Michel Barnier en adoptant en octobre dernier la proposition de loi du Sénateur des Hautes-Alpes Jean-Michel Arnaud, visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement, dont la version modifiée par les rapporteurs supprimait le transfert obligatoire vers les EPCI là où il n'a pas été effectué.

Aussi, j'ai le plaisir de vous annoncer que le 13 mars dernier, les députés ont voté en faveur de l'abandon du transfert obligatoire de ces compétences confirmant le texte que nous avons voté le 17 octobre dernier au Sénat.

Par cet acte, l'Assemblée nationale a renouvelé sa confiance envers l'expertise des élus locaux en matière de ce qui est bénéfique ou non pour leur territoire.

Si pour les territoires ayant déjà transféré ces compétences à un EPCI, la situation ne sera pas modifiée, et le transfert demeurera en place, cette évolution législative permettra aux communes concernées par la gestion directe de ces services de conserver un certain contrôle sur leur gestion, selon les besoins de leurs administrés.

C'est donc la réaffirmation de la liberté communale face aux postures dogmatiques qui ont prévalu ces dix dernières années, en dépit des particularités locales et du bon sens.

Ce texte reviendra à l'ordre du jour du Sénat à la mi-avril pour, je le souhaite, une adoption conforme qui permettra une entrée en vigueur rapide.

Me contacter



Permanence Parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville - 74 800 La Roche-sur-Foron

Téléphone: 04.50.25.18.10 - s.noel@senat.fr - www.sylvianoel.fr - www.senat.fr

#SÉNATRICE SUR LE TERRAIN

EN BREF !

- Belle édition du Congrès des Maires Ruraux de la Haute-Savoie à Pers-Jussy

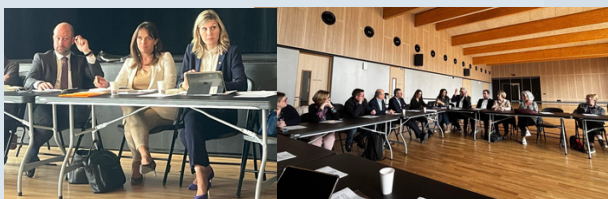
Aux côtés du président Christophe Fournier et des autres membres du bureau, ce rendez vous important m'a permis d'évoquer à la centaine d'élus ruraux présents, **les nombreuses évolutions législatives récentes touchant particulièrement la vie des communes rurales** : Assouplissement du ZAN, revalorisation des fonctions de secrétaires de mairies, prise en charge des frais d'AESH durant la pause méridienne, suppression du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement, instauration du scrutin de liste...

Merci à Jean-Pierre Coblentz, consultant finances chez Stratorial Conseil, et à Valérie Bouvier, directrice du Centre de gestion de Haute-Savoie, pour leur intervention de qualité s'agissant des finances publiques locales et du statut de secrétaire générale de Mairie.

Maire d'une commune rurale durant 10 ans, je mesure la charge de vos responsabilités mais aussi la richesse de cette mission de proximité. **Je ne cesserai jamais de le répéter : la ruralité dans notre pays n'est pas une charge : c'est une chance.** Nos communes rurales sont le cœur battant de notre république ! Assurant sans faille les besoins du quotidien, 365 jours par an et 24 heures sur 24 en tout point du territoire, elles sont le creuset de notre cohésion sociale.



- Échanges très riches, le 24 mars dernier, aux côtés de mes collègues Virginie Duby-Muller et Loïc Hervé avec le comité de l'Association des Maires de Haute-Savoie sur de nombreux sujets d'actualités : scrutin de liste dans les communes de moins de 1000 habitants, gens du voyage, taxe d'aménagement, narcotrafic, THRS, finances communales, fonctionnement des crèches... Merci à Nicolas Rubin et Lauriane Mounier-Faraut pour l'organisation de cette rencontre et aux membres du comité, venus en nombre.



- Grand plaisir d'avoir accueilli au Sénat les élus du conseil municipal de Musièges et les membres de l'association "la vie Douss" de Doussard.



J'AI INTERROGÉ ELISABETH BORNE SUR LES DÉRIVES DU PROGRAMME EVARS

L'enseignement dispensé par l'école de la République à nos jeunes est une question capitale.

Parce que le programme d'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle (EVARS) mis en œuvre par le Ministère de l'Education comporte des dérives graves, je me suis fait le porte parole de milliers de familles en interpellant le 12 mars dernier, Elisabeth Borne lors des questions d'actualité au gouvernement au Sénat :

- Parce que nous refusons que **l'école de la République soit le lieu où l'on crée un doute identitaire chez nos adolescents** en évoquant la dissociation artificielle entre sexe et genre, alors même que cette période de la vie est marquée par une construction de soi qui doit être sécurisée par des repères clairs et bienveillants.
- Parce que nous refusons que **la lutte contre les stéréotypes de genre, omniprésente dès la maternelle, prenne systématiquement la forme d'une contestation des représentations du féminin et du masculin.**
- Parce que nous mettons en doute **la capacité d'un enseignant à se former en seulement deux jours pour prendre en charge ces formations éminemment sensibles et intimes**, adressées à nos enfants de 3 à 18 ans.
- Parce que nous refusons **l'exclusion incompréhensible et inacceptable des parents de l'information préalable sur les séances d'EVARS.**
- Parce que le **principe de neutralité de l'école impose que l'enseignement dispensé soit exempt de toute forme de prosélytisme idéologique, philosophique ou encore politique.**
- Parce que nous refusons que **l'éducation sexuelle soit le cheval de Troie de la théorie du genre et du transactivisme à l'œuvre dans nos écoles.**

Pour toutes ces raisons, nous exigeons **que soit enfin garanti un respect strict du principe de neutralité**, un renforcement de la prévention contre les dangers réel, une vision positive et équilibrée de la vie affective et relationnelle et le rétablissement du droit à l'information des parents.

Retrouvez la vidéo de mon intervention [au lien suivant](#).



A LA RÉGION



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



- Grand plaisir d'avoir représenté le Président, Fabrice Pannekoucke à l'inauguration de la seconde édition du salon "Vaches en piste", qui met à l'honneur et en lumière nos races, nos produits d'excellence et nos traditions dans une magnifique ambiance !

Ce fut un plaisir d'accueillir Annie GENEVARD, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, à l'occasion de ce grand évènement agricole soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Me contacter



Permanence Parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville - 74 800 La Roche-sur-Foron

Téléphone: 04.50.25.18.10 - s.noel@senat.fr - www.sylvianoel.fr - www.senat.fr